

IDÉE DU MOIS

N°12, Avril 2016



LA FONDATION IDEA ASBL

IDEA est un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert, créé à l'initiative de la Chambre de Commerce. IDEA fournit des solutions pratiques et innovantes au sujet des défis sociaux-économiques majeurs du Grand-Duché de Luxembourg.



« SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL » : TOUS ENSEMBLE POUR UNE VISION ZÉRO

La sécurité et la santé au travail représentent une problématique primordiale pour la société. En termes relatifs, le nombre d'accidents a connu une baisse significative au cours des dernières décennies, toutefois le nombre semble stagner depuis quelques années.

La présente Idée du mois a pour objectif d'identifier les déficiences et les grands chantiers à aborder en matière de sécurité et de santé au travail, notamment en basant l'analyse sur des données chiffrées pour dénicher les secteurs les plus concernés par les accidents professionnels et d'évaluer le coût économique permettant ainsi de mieux appréhender leur impact réel sur l'économie et la société.

Les enseignements de cette Idée du mois mettent en évidence qu'un certain nombre de secteurs sont particulièrement touchés par les accidents professionnels et que ces derniers peuvent avoir un impact disruptif important sur le plan financier et organisationnel des entreprises, dont le coût global serait compris entre 1,4%-2,6% du PIB national. Tandis qu'une partie des coûts liés aux accidents professionnels est aisément observable, d'autres le sont moins. Les accidents du travail peuvent en effet générer des coûts difficilement mesurables dont l'ampleur n'est souvent pas prise en compte par les acteurs du terrain. Il est impératif qu'un changement de mentalité s'opère afin que les mesures préventives soient perçues comme un investissement lucratif et non comme une charge supplémentaire.

Cet éclairage sera utile pour soutenir les diverses actions de prévention existantes au Luxembourg et pour contribuer à encourager les divers acteurs à entamer les démarches nécessaires et à libérer davantage de ressources en matière de prévention pour rendre le lieu de travail encore plus sûr, au bénéfice de tous.

IDEA tient à remercier l'équipe de l'Association d'Assurance Accident, M. Frank Haers et M. Patrick Nemry pour leur collaboration au processus d'élaboration de cette publication.

INTRODUCTION

Les accidents professionnels peuvent représenter un fardeau non-négligeable pour la société. Il va sans dire que la sécurité et la protection de la santé des salariés au travail font partie des piliers de la responsabilité sociale de l'entreprise. L'ampleur des conséquences – en termes de souffrances humaines et de coûts économiques – des accidents du travail et des maladies professionnelles préoccupent depuis toujours les décideurs au niveau national et international. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), chaque jour, 6.300 personnes décèdent d'un accident du travail ou d'une maladie liée au travail. Au total, quelque 317 millions d'accidents du travail¹ se produisent chaque année, dont une grande partie conduit à des absences souvent prolongées entraînant ainsi des souffrances pour la victime et le milieu qui l'entoure, ainsi que des coûts considérables pour les économies.

Concrètement, la sécurité et la santé au travail (SST) font partie intégrante de la vie de l'entreprise, et sont conditionnées par des facteurs internes ou externes à l'entreprise (changement démographique, remaniement de l'organisation du travail, mutation de l'économie et de la nature de l'emploi, vitesse du changement technologique, etc.). Tous ces éléments sont susceptibles d'influencer la sécurité et la santé sur le lieu de travail voire donner lieu à de nouvelles formes de danger, d'exposition ou de risques. La sécurité et la santé au travail sont ainsi en constante mutation.

L'objectif de cette étude est de présenter la situation de l'économie luxembourgeoise à cet égard. Elle comporte une brève analyse de l'évolution du marché du travail et ses répercussions sur la sécurité et santé sur le lieu du travail, des statistiques quant à l'évolution des accidents et des maladies professionnelles, une analyse succincte au niveau sectoriel ainsi qu'une évaluation de leur impact sur l'économie et la société luxembourgeoises. En conclusion, quelques recommandations sont faites en termes de prévention afin de minimiser les risques encourus par les travailleurs et de réduire les coûts des accidents pour la collectivité.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU FIL DU TEMPS

Le marché du travail luxembourgeois compte parmi les plus dynamiques d'Europe. Depuis l'année 2000, le nombre d'emplois a crû de 50% (pour atteindre désormais plus de 400.000), alors que sur la même période il augmentait de 11,3% en Belgique, 7,6% en Allemagne et 6% en France. Deux facteurs essentiels ont accompagné la progression importante de l'emploi au Luxembourg: la tertiarisation et l'internationalisation du marché du travail.

Changement structurel de l'économie : Le marché du travail luxembourgeois a connu une mutation structurelle, créant de plus en plus d'emplois dans les secteurs de services et de la construction, alors que l'emploi dans les secteurs agricole et industriel reculait. Entre le milieu des années 1980 et 2014, l'emploi total a progressé à un rythme de 3,4% en moyenne par an. Durant cette période, le nombre d'emplois dans le secteur des services est passé de 99.300 à 267.500 et a contribué à 90% de la hausse de l'emploi. C'est notamment le développement de la place financière qui a induit cette évolution et

¹ Source: <http://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/lang--fr/index.htm>.

avec l'expansion de la banque privée et, par la suite, du domaine des fonds d'investissements, le Luxembourg s'est hissé en peu de temps parmi les places financières les plus importantes en Europe. Cette croissance de la place financière a déclenché des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Outre les emplois directs créés, d'autres secteurs tels que les activités de services marchands (services immobiliers et de location, services aux entreprises, activités juridiques, comptables, publicité, activités de sécurité et de nettoyage, services d'hôtellerie et de restauration) ont fortement contribué à la croissance d'emploi. La construction ainsi que le secteur public ont également contribué au dynamisme du marché du travail.

La tertiarisation de l'économie luxembourgeoise (et la généralisation de l'éducation) a par ailleurs engendré une modification de la qualité des emplois avec des niveaux d'exigence de qualification croissant pour prétendre aux postes à pouvoir. En 2014², 49% des personnes travaillant à temps complet ou à temps partiel avaient un niveau d'éducation élevé, correspondant aux études supérieures, et deux créations de poste sur trois concernaient un diplômé de niveau master.

Essor du travail frontalier et des travailleurs étrangers : la forte progression des emplois occupés par les étrangers (résidents et frontaliers) a catalysé le décollage du marché du travail luxembourgeois. L'évolution des emplois frontaliers a notamment connu un essor particulier (plus de 60% des emplois créés sur la période 1985-2014 ont été pourvus par des frontaliers) et les résidents étrangers et les frontaliers représentent désormais plus de 72% du total des emplois. Le métissage de nationalités a également fortement influencé la composition du salariat, notamment selon les différentes branches économiques. Au cours des années, la composition est devenue très hétéroclite, des secteurs tels que la restauration et l'hôtellerie ou encore la construction sont quasiment dépourvus de travailleurs de nationalité luxembourgeoise³. A l'opposé, l'administration publique emploie (toujours) 87% de nationaux luxembourgeois⁴.

EVOLUTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

De ce qui précède, il ressort que le marché du travail luxembourgeois a connu de profondes mutations (phénomène qualitatif) et une multiplication des emplois (phénomène quantitatif) au cours des dernières décennies. Cela a eu pour conséquence de changer la nature et la fréquence des accidents du travail, et de faire évoluer les défis afférents. **Les accidents déclarés ont augmenté de 43% entre 1985 et 2014 tandis que l'emploi a progressé de 145%, signifiant ainsi un effet de découplage.** Concrètement, la tertiarisation de l'économie et la « montée en gamme » des emplois ont contribué à faire baisser significativement le nombre d'accidents. La transition vers les services a permis de créer davantage d'emplois qui peuvent être exercés dans des environnements *a priori* plus sûrs (bureaux, etc.), moins « accidentogènes », et le progrès technique ainsi que la mécanisation de certains processus de travail ont permis d'automatiser des travaux pénibles, répétitifs et dangereux. Un autre facteur contribuant à cette évolution est la pénétration de l'économie luxembourgeoise par des entreprises étrangères qui, ce faisant, ont pu importer leur savoir-faire en termes de gestion des

² Rapport travail et cohésion sociale 2015. STATEC.

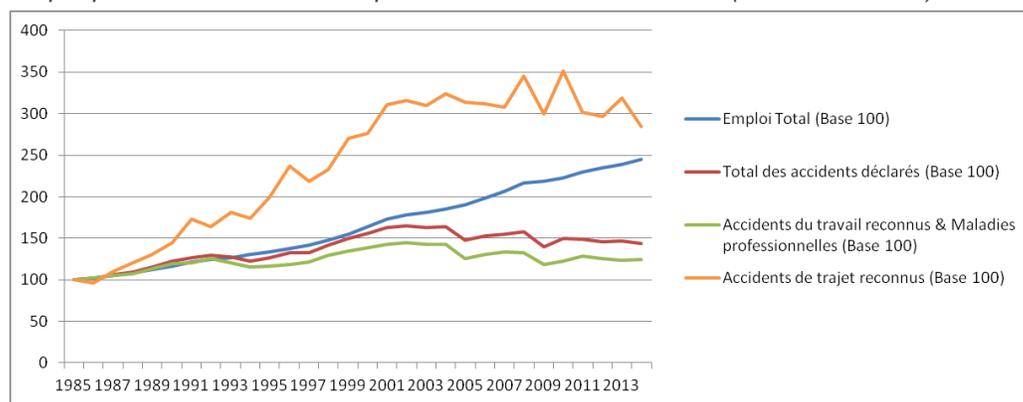
³ Dans le secteur Horeca, 10,3% des travailleurs sont de nationalité luxembourgeoise. Pour la construction, ce chiffre s'élève à 9,6% (Source : Note de conjoncture 2015/2, STATEC).

⁴ Source : Note de conjoncture 2015/2, STATEC.

risques liés au travail. Dans le même état d'esprit, le développement du cadre législatif et réglementaire, au niveau européen et national, a permis de planter des jalons importants en matière de prévention des accidents professionnels.

« La transition vers les services a permis de créer davantage d'emplois qui peuvent être exercés dans des environnements a priori plus sûrs »

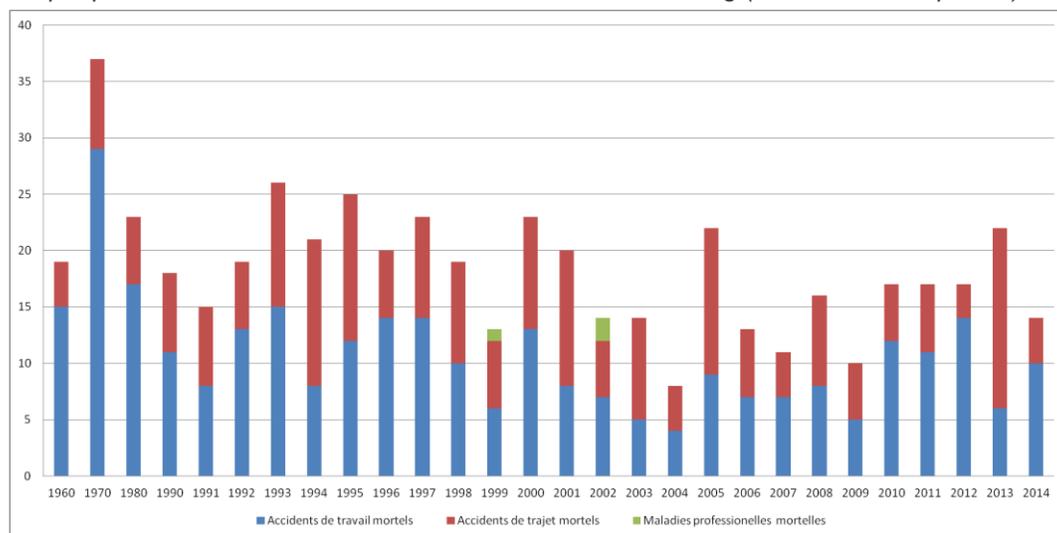
Graphique 1 : Evolution de l'emploi et des accidents déclarés (1985=Base 100)



Source : STATEC.

En parallèle, le changement structurel du marché du travail a fait apparaître de nouveaux risques qui se reflètent notamment dans la hausse significative (+280% sur la période 1985-2014) des accidents de trajets. Cette évolution est sans doute liée à l'augmentation du trafic sur les réseaux routiers nationaux alimentée par la prépondérance de la mobilité individuelle, la poussée démographique ainsi que la hausse significative des mouvements frontaliers.

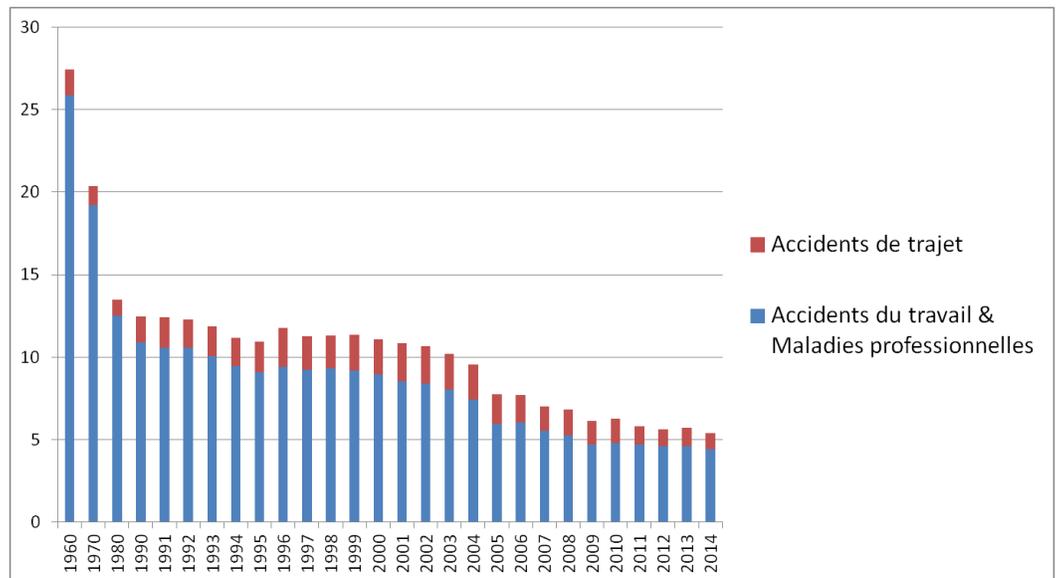
Graphique 2 : Evolution des accidents mortels au Luxembourg (nombre absolu par an)



Source : Association de l'Assurance Accident (AAA)⁵

⁵ Rupture dans les données statistiques à partir de 2011 suite à la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident.

Graphique 3 : Evolution du taux de fréquence des accidents



Source : AAA⁶

Quant à l'évolution des accidents mortels, en distinguant les accidents sur le lieu de travail des accidents de trajet et des maladies professionnelles, force est de constater que leur nombre absolu ne semble pas diminuer de manière significative (cf. graphique 2). Il importe de relever qu'entre 1990 et 2014, au total 437 personnes ont perdu la vie, dont 237 suite à un accident sur le lieu de travail, 197 suite à un accident de trajet et 3 suite à une maladie professionnelle.

« Quant à l'évolution des accidents mortels, force est de constater que leur nombre ne semble pas diminuer de manière significative »

Concernant l'évolution du taux de fréquence des accidents reconnus⁷ (cf. graphique 3), indicateur qui met en relation le nombre d'accidents reconnus par rapport au nombre total d'heures prestées par les travailleurs victimes sur une période d'un an, on constate une baisse significative ces dernières années. En 1960, le taux de fréquence total s'élevait à 27,44 et a progressivement baissé, passant sous la barre des 10 accidents par 100 travailleurs-unité en 2004. Depuis 2011, ce chiffre semble toutefois stagner et se situait à 5,37 en 2014.

Le défi pour les années à venir consiste à sortir de cette phase de stagnation et à proposer de nouvelles mesures adéquates permettant de réduire de manière significative les accidents.

LES CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

Les circonstances et causes des accidents professionnels sont spécifiques à chaque secteur, voire entreprise. Des critères de reconnaissance ont été définis par le cadre législatif et complétés par la jurisprudence luxembourgeoise pour savoir si un événement

⁶ Ibidem.

⁷ Le taux de fréquence utilisé dans le contexte luxembourgeois a été défini par l'AAA et sa définition peut dévier de ceux utilisés au niveau international.

peut être qualifié d'accident professionnel⁸. Ces critères peuvent être résumés par les caractéristiques de la soudaineté⁹ de l'accident professionnel, de la condition de l'extériorité¹⁰, voire du lien entre l'accident et le lieu de travail. Les statistiques suivantes permettent d'identifier les principaux risques et dangers auxquels les salariés sont exposés.

Ce que faisaient les victimes d'accidents : dans 31% des accidents du travail reconnus par l'AAA, la victime était en mouvement, principalement en train de marcher, courir, monter, descendre, etc. Dans 21% des cas, la personne était en train de manipuler un objet, c'est-à-dire qu'elle était en train de prendre en main, de porter, de saisir un objet quelconque. Dans 16% des cas, la personne concernée était à bord d'un moyen de transport (principalement des accidents de trajet) ou encore d'un équipement de manutention. Et dans 15% des cas, la victime était en train de travailler avec des outils à main, soit manuels ou motorisés.

Selon la modalité de la blessure : 29% des accidents sont des « heurts par un objet en mouvement ou par une collision » (véhicules y compris). 22% des accidents ont causé une « contrainte physique respectivement psychique du corps ». Dans 19% des cas, la victime a subi « un écrasement en mouvement vertical voire horizontal sur/contre un objet immobile ». Et dans 18% des cas, la personne était en « contact avec un agent matériel pointu, dur ou rugueux ».

Selon l'agent matériel en cause : environ 28% des accidents ont été causés « par » des « bâtiments, constructions ou des surfaces à niveau, en hauteur ou en profondeur » (intérieur ou extérieur, fixes ou mobiles, temporaires ou non). 19% des accidents par des « matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine, bris ou poussières ». Dans 13% des cas l'agent matériel était un véhicule terrestre (principalement les accidents de trajet). Et dans 7% l'agent matériel était un outil à main non motorisé.

Il ressort de ce qui précède que de nombreux accidents sont causés par des chutes, des objets en mouvement, une mauvaise manutention des outils voire des collisions avec les véhicules. L'inattention et l'imprudence sont souvent citées comme les causes principales des accidents que ce soit au niveau de la planification voire de la conception de la tâche à réaliser.

QUELS SONT LES SECTEURS LES PLUS EXPOSÉS ?

L'analyse sectorielle nous permet d'avoir une vue générale sur les secteurs les plus « accidentogènes » au Luxembourg, à savoir les secteurs qui sont les plus exposés aux risques mises en exergue ci-avant. Le degré d'exposition aux risques et dangers peut fortement varier en fonction des spécificités des secteurs. A chaque fois, les 10 secteurs les plus concernés¹¹ ont été identifiés en les classifiant par le taux de fréquence des accidents, le taux de gravité des accidents et le nombre de jours de travail perdus tout en

⁸ <http://www.secu.lu/assurance-accidents/livre-iii/>. Etant donné que les définitions peuvent varier de pays à pays, des comparaisons nationales pertinentes ne sont pas faciles à établir.

⁹ Hormis des maladies professionnelles qui se distinguent par un événement progressif à évolution lente.

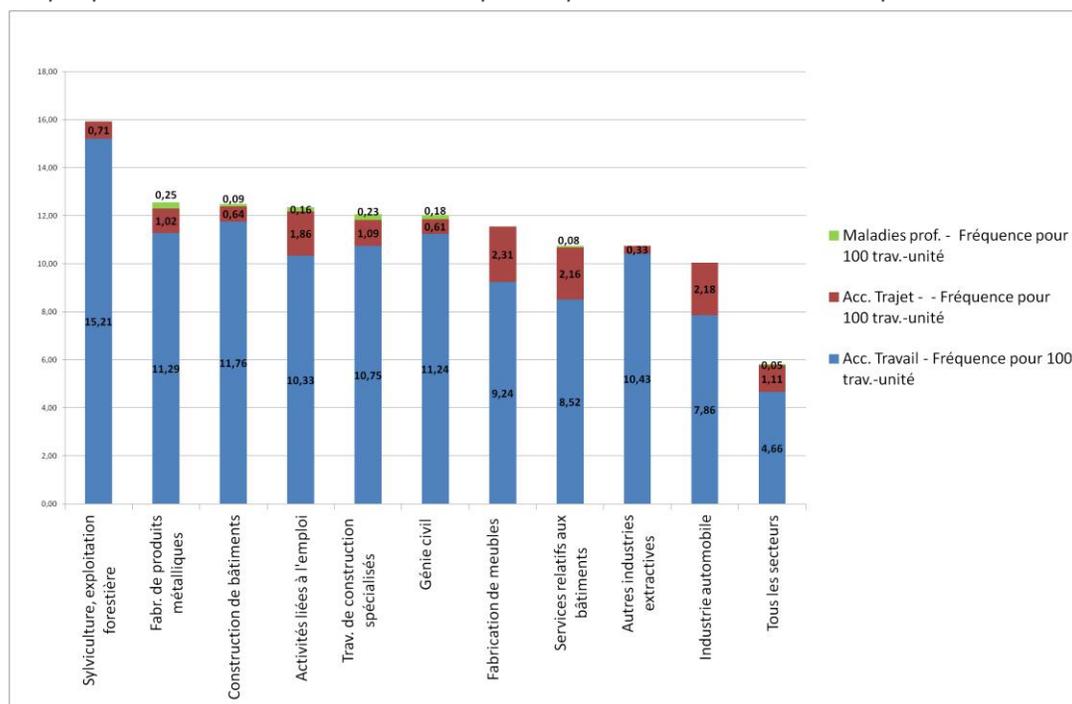
¹⁰ La condition de l'extériorité exige l'existence d'un élément extérieur au corps humain qui intervient directement ou indirectement. Il peut s'agir soit d'une force au sens propre du terme, soit d'une caractéristique de l'environnement du travailleur agissant sur celui-ci comme par exemple des conditions de travail anormalement pénibles exigeant des efforts particulièrement soutenus. Source: AAA.

¹¹ Cf. annexe pour le tableau complet reprenant tous les secteurs.

différenciant les accidents sur le lieu de travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles.

Le taux de fréquence des accidents au niveau sectoriel

Graphique 4 : Accidents reconnus – Fréquence pour 100 travailleurs-unité par secteur



Source : AAA, Calculs IDEA

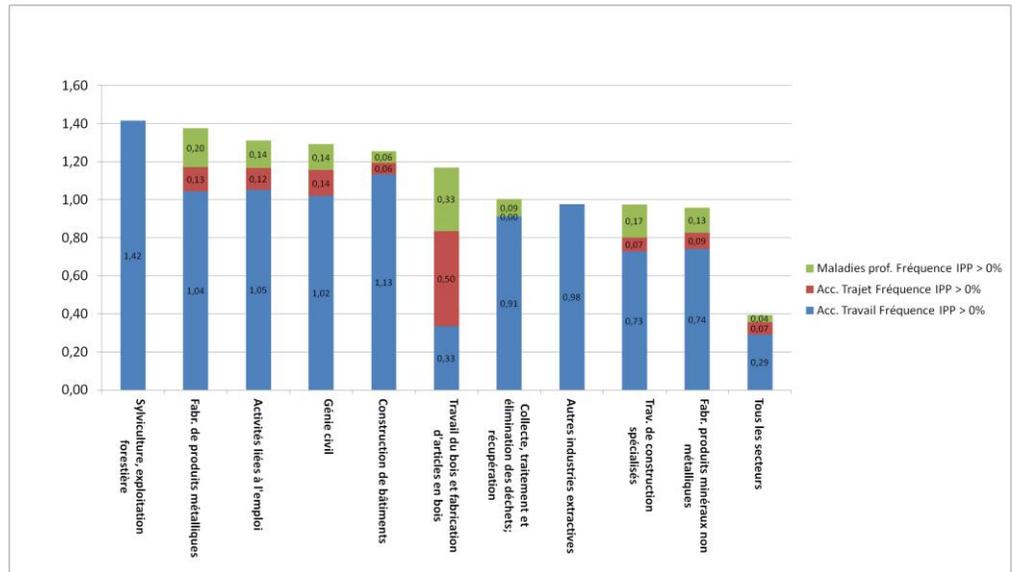
Le graphique 4 reflète le nombre d'accidents reconnus pour 100 travailleurs-unité. Il n'est pas surprenant d'y trouver des secteurs poursuivant des activités où l'exposition à des risques est particulièrement élevée, tels que la sylviculture, la construction ou encore les activités de fabrication. Il est également intéressant de constater que les activités liées à l'emploi qui regroupent avant tout les entreprises de travail temporaire sont particulièrement touchées par les accidents du travail. Ceci peut être expliqué par le fait que les intérimaires n'ont pas souvent le même degré de maîtrise de la tâche qui leur a été confiée, ne l'exerçant a priori pas sur un laps de temps conséquent, permettant d'accumuler l'expérience professionnelle dans un travail donné.

Avec des taux de fréquence variant entre 10,5 et 15,9, les secteurs repris dans le graphique 4 affichent des taux de fréquence qui sont, au mieux, deux fois plus importants que la moyenne nationale (5,82). Il est également intéressant de relever que ces 10 secteurs (sur 80 au total¹²) sont responsables de 35% des accidents reconnus.

¹² Nombre total de divisions selon le code NACE.

La gravité des accidents

Graphique 5 : Accidents reconnus avec une IPP (incapacité de travail permanente partielle) >0%¹³ - Fréquence pour 100 travailleurs-unité par secteur



Source : AAA, Calculs : IDEA

Le graphique ci-dessus reprend les secteurs affichant le plus grand nombre d'accidents avec une IPP>0%. La composition des principaux secteurs touchés par ces accidents est assez comparable au tableau reprenant le taux de fréquence au niveau sectoriel. On y retrouve la sylviculture, la construction, les activités de fabrication, la collecte de déchets ainsi que « les activités liées à l'emploi ». Il est également intéressant de constater que le secteur du « travail du bois et fabrication des articles » est particulièrement concerné par les accidents de trajet ou encore par les maladies professionnelles. Un nombre total de 1.390 accidents avec une IPP>0% a été reconnu par l'AAA, dont 45% sont survenus dans les secteurs repris au graphique 5, alors que ces secteurs ne représentent que 15% de l'emploi.

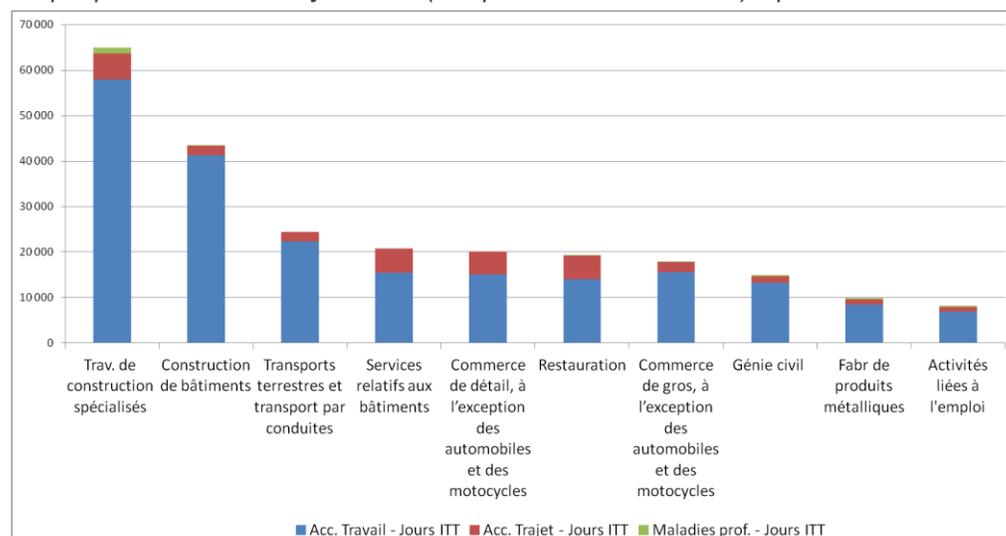
Ces 1.390 accidents avec une IPP>0% représentent 7% de tous les accidents reconnus. Ce taux peut varier entre 9% et 16% pour les divers secteurs particulièrement « accidentogènes ». A titre d'exemple, dans le secteur de la « construction des bâtiments », 11,2% des salariés ayant subi un accident avec des lésions importantes ont vu diminuer leur capacité physique.

Il faut également souligner les accidents graves, c'est-à-dire les accidents avec une IPP supérieure à 10%. Au total, 218 accidents graves sont survenus en 2011, ce qui signifie qu'il y a donc eu quasiment un blessé grave par jour ouvré. De plus près de la moitié de ces accidents s'est produite dans un des secteurs repris dans le graphique 5.

¹³ L'IPP (incapacité de travail permanente partielle) est un pourcentage exprimant l'importance des lésions qui subsisteront définitivement et qui diminuent la capacité physique d'une personne qui a subi un accident.

Le nombre de jours de travail perdus

Graphique 6 : Nombre de jours ITT (incapacité totale du travail)¹⁴ par secteur



Source : AAA, Calculs : IDEA

Au total, 366.770 jours de travail ont été perdus suite aux conséquences des accidents du travail. Les secteurs les plus concernés, en termes absolus, sont les activités liées à la construction, les transports, le commerce, la restauration, les activités de fabrication ou encore les activités liées à l'emploi. Ils représentent 66% de toutes les journées perdues suite à un accident du travail.

« Au total, 366.770 jours de travail ont été perdus suite aux conséquences des accidents du travail ce qui équivaut à 1 jour de travail perdu par travailleur-unité sur une année »

En termes relatifs, le tableau 1 affiche les journées perdues par secteur en les rapportant à leur nombre de travailleurs-unité. Il en ressort que les secteurs subissant le plus grand nombre d'accidents sont également ceux qui perdent, en termes relatifs, le plus grand nombre de jours de travail. La moyenne pour l'économie nationale s'élève à environ 1 jour de travail perdu par travailleur-unité. Ce taux peut être 2 à 4 fois plus élevé pour les secteurs les plus « accidentogènes ».

¹⁴ Les jours ITT (Incapacité totale de travail) désigne la durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable pour se rendre au travail.

Tableau 1 : Jours de travail perdus (ITT) par travailleur-unité par secteur

	Ratio Jours ITT pour les accidents du travail par trav. unité	Ratio Jours ITT pour les accidents de trajet par trav. unité	Ratio Jours ITT pour les maladies professionnelles par trav. unité	Total: Ratio Jours ITT par trav. unité
<i>Sylviculture, exploitation forestière</i>	4,29	0,02	0,00	4,31
<i>Construction de bâtiments</i>	3,57	0,18	0,01	3,77
<i>Génie civil</i>	3,01	0,32	0,04	3,37
<i>Services relatifs aux bâtiments</i>	2,08	0,73	0,00	2,81
<i>Trav. de construction spécialisés</i>	2,50	0,24	0,06	2,80
<i>Fabr de produits métalliques</i>	2,15	0,28	0,08	2,52
<i>Fabrication de meubles</i>	2,39	0,00	0,00	2,39
<i>Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération</i>	1,91	0,34	0,00	2,25
<i>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</i>	2,04	0,20	0,00	2,24
<i>Autres industries extractives</i>	2,18	0,01	0,00	2,20
<i>Tous les secteurs</i>	0,86	0,16	0,01	1,04

Source : AAA, Calculs : IDEA

Sur base de l'analyse portant sur la fréquence et la gravité des accidents ainsi que les jours de travail perdus, force est effectivement de constater que les accidents professionnels concernent en premier lieu des secteurs où l'exposition à des risques et des dangers est particulièrement élevée. Dans ce contexte, il serait également intéressant d'analyser la distribution intra-sectorielle des résultats de sécurité des entreprises dans les branches les plus concernées. Il y a sans doute une dispersion en matière de performance et une telle analyse permettra d'identifier les entreprises enregistrant les meilleurs résultats et qui peuvent *in fine* servir de benchmark pour les acteurs éprouvant de difficultés en matière de SST.

COÛTS DIRECTS ET COÛTS INDIRECTS LIÉS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les conséquences des accidents professionnels peuvent engendrer un coût significatif. Il s'avère souvent difficile pour les entreprises de dresser une estimation exhaustive et préciser les coûts liés à l'inefficacité d'un programme de sécurité et de santé au travail (SST) n'est pas une tâche aisée, car ces coûts ne sont pas toujours observables, sont directs et indirects, et supportés par plusieurs protagonistes. On distingue ainsi :

Les coûts directs

Les cotisations payées par l'ensemble des entreprises à l'AAA : les cotisations à charge des employeurs ou des assurés non-salariés permettent de financer les frais directs causés par les accidents du travail. Ces dernières couvrent entre autres les frais liés aux

soins de santé et l'assistance régulière pour les actes essentiels de la vie. En outre, une indemnité pécuniaire¹⁵ est versée à la victime de l'accident en cas d'incapacité de travail temporaire donnant le droit au concerné de maintenir son niveau de salaire¹⁶. A ceci s'ajoutent les coûts d'assurance, notamment en ce qui concerne les dégâts matériels. S'y trouvent également les différents types de rentes¹⁷ accidents avec l'objectif d'indemniser la victime en cas d'une perte totale ou partielle du revenu professionnel ainsi que les indemnités pour préjudices extrapatrimoniaux. Le coût total de ces frais s'élève à environ 200 millions EUR¹⁸.

Les coûts indirects :

Les coûts administratifs : il importe également d'inclure, même si le montant n'est que marginal, les coûts administratifs portés par l'AAA. Ceci inclut la demande de prestation auprès de l'AAA ou encore l'évaluation d'une déclaration accident. Ce chiffre s'élève à environ 10 millions EUR¹⁹.

Les coûts de productivité liés à l'absentéisme : 366.770 jours de travail ont été perdus au cours de l'année 2011. Cette interruption de l'activité liée à l'absence du salarié comporte des coûts non négligeables pour l'entreprise et sont estimés à environ 107 millions EUR.²⁰ Ce chiffre représente la somme des valeurs ajoutées brutes supplémentaires qui auraient – en théorie - pu être générées s'il n'y avait pas eu les absences liées aux accidents du travail et maladies professionnelles.

En reprenant seulement les trois types de coût précités, la facture totale s'élève à environ 317 millions EUR, ce qui représente environ 0,8% du PIB²¹. A cela s'ajoutent d'autres coûts indirects pour les entreprises, plus difficilement chiffrables :

Les coûts de productivité liés à la désorganisation du service : il se peut qu'au moment de l'accident il faille arrêter la production, entraînant ainsi des retards de livraison potentiels. Une gestion efficace de toute variation en matière de ressources humaines peut poser un défi non négligeable pour l'entreprise concernée et les coûts indirects liés à l'absentéisme peuvent être particulièrement élevés pour ceux qui doivent délivrer « juste à temps ». Dans ce contexte, il faut aussi prendre en compte, lors de la réorganisation les pertes matérielles éventuelles voire réorganiser le service pour éviter qu'un scénario similaire se reproduise.

Les coûts de remplacement : en cas d'absence prolongée, il faut remplacer la personne ayant subi l'accident. Ceci entraîne des coûts salariaux supplémentaires (intérim, CDD,

¹⁵ Cette indemnité pécuniaire est versée pendant un maximum de 52 semaines pour une période de référence de 104 semaines.

¹⁶ 80% du montant des indemnités pour incapacités de travail pendant les 13 premières semaines consécutives à des accidents du travail (Lohnfortzahlung) sont à charge de l'AAA, y compris les cotisations patronales. Les autres 20% sont financés par l'employeur lui-même et s'élèvent à environ 5 millions EUR. Après la période de 13 semaines, les indemnités pour incapacité de travail sont entièrement à charge de l'AAA.

¹⁷ L'AAA fait la différence entre la rente complète (en cas d'incapacité de travail totale), la rente partielle (en cas de perte partielle de 10% du revenu professionnel suite à un accident avec une incapacité de travail permanente de 10% au moins), la rente d'attente (en cas d'une incapacité de travail de 10% pour exercer le dernier poste de travail occupé), la rente de survie (donnant droit au conjoint survivant et les enfants légitimes une indemnité pécuniaire) ainsi que les prestations des survivants (indemnité supplémentaire pour dommage moral forfaitaire pour les bénéficiaires d'une rente de survie).

¹⁸ Total du montant des prestations du régime général (régimes spéciaux exclus). Source : IGSS (2015).

¹⁹ Source : IGSS (2015).

²⁰ Méthode de calcul : pour chaque secteur, la valeur ajoutée journalière générée par un travailleur-unité a été multipliée par les journées d'absence pour estimer les coûts de productivité liés à l'absentéisme.

²¹ Produit intérieur brut pour 2011. Comptes nationaux, STATEC.

heures supplémentaires, etc.) ainsi que des coûts de formation et d'intégration du remplaçant jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau de productivité requis.

Les coûts de gestion : il s'agit ici de coûts administratifs supplémentaires qui peuvent être engendrés au niveau de l'entreprise par l'absence d'un salarié. Ceci englobe le suivi des personnes absentes ainsi que les ressources investies pour la recherche d'un remplacement.

Les coûts commerciaux : ce sont les pénalités de retard dues aux arrêts de production. On peut également imaginer une éventuelle perte de clientèle due aux retards de livraison ou à la baisse de la qualité du produit. Il existe également le risque de subir une perte de l'image de marque.

Les coûts répressifs : dans certains cas, il se peut que les entreprises doivent faire face à des sanctions pénales.

Les coûts psychologiques : la survenue d'un accident peut avoir des répercussions sur le reste de l'équipe. Le fait qu'un collègue de travail ait subi un accident peut donner lieu à un sentiment d'insécurité auprès du reste du personnel. Ceci peut se traduire par une démotivation accrue voire une augmentation du taux d'absentéisme.

« Les coûts liés aux accidents professionnels portés par les employeurs peuvent varier entre 1,4% et 2,6% du PIB »

De nombreuses études évaluent la relation entre les coûts directs et indirects des accidents du travail auxquels les entreprises doivent faire face. En général, les coûts indirectement générés par les accidents du travail sont plus élevés que les coûts directs, ce ratio pouvant varier entre 2 et 4,5 selon les différentes études. En se basant sur ces ratios²², les coûts directs et indirects représenteraient donc entre 1,4% et 2,6% du PIB. Toutefois, ceci ne représente que les coûts supportés par l'employeur et ne prend pas en compte ceux assumés par les autres parties intéressées comme les employés et la collectivité.

Les coûts au niveau de l'employé : après l'accident, l'employé subit également des coûts humains, sous forme de pertes de qualité de vie, souvent difficilement quantifiables. La perte de fonction rend souvent nécessaire d'avoir recours à l'aide de tierces personnes et de changer ses habitudes de vie.

Les coûts pour la collectivité : Dans le cas des accidents de route, les coûts peuvent être élevés en termes de détérioration d'équipements publics voire de perturbation du trafic routier. Aussi, suite aux accidents, la perte d'agents productifs dont la formation a été coûteuse pour la communauté est un coût qu'il faut prendre en compte.

²² Les ratios sont à titre illustratif. La transférabilité des méthodologies utilisées dans d'autres pays n'est pas toujours garantie. Le fonctionnement des divers systèmes de sécurité sociale et des soins de santé peut fortement varier entre les différents pays. Sources: Leigh et al. (2000), Costs of Occupational Injuries and Illnesses. Atlanta : NIOSH ; Neville, H. (1998). Workplace Accidents. They Cost More than you Might Think. Industrial Management, p. 7-9. ; Leopold & Leonard (1987), Le coût des accidents du travail. État des connaissances. Relations Industrielles, 45 (1), p. 94-116.

Tableau 2 : Récapitulatif des coûts d'accident

	Nature des coûts	Détails des coûts	
Coûts directs	Les cotisations payées par les entreprises	Indemnisation des personnes ayant subi un accident du travail ou une maladie professionnelle (prestations en nature et en espèces)	1,4% à 2,6% du Produit intérieur brut
Coûts indirects	Les coûts administratifs	Coûts administratifs portés par l'AAA	
	Les coûts de productivité liés à l'absentéisme	Coût d'interruption de l'activité liée à l'absence	
	Les coûts de productivité liés à la désorganisation du service	Arrêt de la production suite à l'accident; réorganisation du service en tenant compte des absences et des dégâts matériels	
	Les coûts de remplacement	Coûts salariaux supplémentaires (intérim, CDD, heures supplémentaires...); coûts de formation et d'intégration du remplaçant	
	Les coûts de gestion	Suivi du salarié absent; les ressources investies dans la recherche du remplaçant	
	Les coûts commerciaux	Perte de clientèle suite aux retards de production; baisse de la qualité du produit; perte d'image de marque	
	Les coûts répressifs	Les coûts liés à des sanctions pénales potentielles	
	Les coûts psychologiques	Sentiment d'insécurité auprès des salariés; risque de démotivation; hausse potentielle du taux d'absentéisme	
	Les coûts au niveau de l'employé	Les coûts liés aux pertes de qualité de vie	
	Les coûts pour la collectivité	Détérioration d'équipements publics; perturbation du trafic; déprivation d'agents productifs dont la formation a été coûteuse pour la société	Coûts cachés

Des études similaires ont également été réalisées dans d'autres pays où les coûts liés aux accidents professionnels varient entre 1,8% à 6% du PIB²³. Il faut toutefois souligner que ces chiffres sont difficilement comparables comme les méthodologies de calcul ne sont pas forcément les mêmes et les systèmes nationaux d'assurance accident ne sont pas uniformisés au niveau international. Certaines analyses sont plus exhaustives que d'autres études qui se limitent à estimer un volet spécifique des coûts (p.ex seulement au niveau de l'employeur). L'ILO²⁴ estime les coûts liés aux accidents professionnels à 4% du PIB mondial. Il s'agit ici d'une moyenne globale et d'une estimation approximative des coûts liés aux accidents professionnels.

²³ Global Estimates of the Burden of Injury and Illness at Work in 2012. Journal of Occupational and Environmental Hygiene, 11:326-337.

²⁴ International Labour Organisation.

COMMENT AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL ?

Les accidents du travail représentent donc des coûts qu'il convient de minimiser. Pour ce faire, il faut que l'ensemble des acteurs, employeurs et salariés, travaillent ensemble pour identifier les mesures de prévention aptes à rendre le lieu de travail plus sûr. Si les investissements dans de telles mesures semblent à première vue onéreux, ils s'avèrent *in fine* nécessaires et rentables.

Une étude publiée par l'ISSA²⁵ estime un retour potentiel de 2,20€ par année et par salarié pour chaque euro investi dans la prévention. Il ressort de l'étude que les effets positifs d'un programme SST peuvent être définis de la manière suivante : réduction des sources de risques d'erreur, meilleure sensibilisation des salariés à la sécurité et aux dangers, réduction des violations des consignes de sécurité et réduction des accidents du travail ; meilleure image de marque ; amélioration de la culture organisationnelle ; et réduction des temps d'arrêt et des perturbations.

« Le retour potentiel est estimé à 2,20€ par année et par salarié pour chaque euro investi dans des mesures de prévention. »

En ce qui concerne l'analyse coût-avantage, les coûts principaux sont les dépenses liées à la formation et au conseil en matière de technologies et de plans de sécurité; les coûts d'investissements ainsi que les coûts organisationnels tandis que les avantages financiers peuvent se résumer en une valeur ajoutée accrue à travers une meilleure image de marque, une plus grande valeur ajoutée à travers une meilleure motivation et satisfaction auprès des salariés ainsi que les économies réalisées à travers la prévention de perturbations potentielles. Une autre conclusion pertinente de l'étude souligne que les investissements réalisés en matière de SST ne font pas augmenter les coûts pour les entreprises mais qu'ils ont tendance à stagner voire à baisser.

Au niveau national, il serait opportun d'encourager davantage les entreprises à réaliser une analyse coût-avantage afin qu'elles puissent mieux appréhender les retours bénéfiques d'un programme SST. Le potentiel de prévention est notamment important pour les secteurs à risque élevé. Afin de pouvoir mieux identifier les spécificités pour chaque secteur en matière d'accidents du travail et d'appréhender les effets bénéfiques d'une mise en place d'un programme SST, il semble essentiel de développer une meilleure connaissance et compréhension des concepts de danger et de risque. Ainsi, il revient à chaque entreprise d'établir des plans d'actions individuels en entreprise avec un focus sur les risques majeurs voire d'identifier les principaux concernés par les accidents professionnels afin de pouvoir prendre les mesures et actions nécessaires pour assurer un environnement de travail plus sûr. **Ceci permettra ainsi aux entreprises d'obtenir un aperçu sur les avantages à long terme afin qu'elles soient davantage encouragées à considérer les mesures préventives comme un investissement lucratif et non comme une charge supplémentaire.**

Pour le Luxembourg, il est essentiel de continuer à travailler sur **le développement et le déploiement d'une culture préventive de sécurité et de santé au niveau national.**

²⁵ "Calculating the International Return on Prevention for Companies: Costs and Benefits of Investments in Occupational Safety and Health".

Dans ce contexte, l'élaboration de la **Charte Vision Zéro**²⁶ est un pas crucial dans la bonne direction. Elle constituera un élément charnière dans la réalisation de l'ambition de faire baisser de manière significative le nombre d'accidents. L'ambition de la charte s'articule notamment autour de trois piliers :

- une meilleure prise de conscience des acteurs impliqués dans la SST,
- une diminution de 20% du taux de fréquence national des accidents du travail, tous secteurs confondus, sur la période de 2016-2022 ;
- ainsi qu'un objectif à moyen et long terme de zéro accident mortel et zéro accident grave.

Les 7 règles d'or élaborés par l'ISSA, serviront de fil rouge pour atteindre ces objectifs. Ces règles s'articulent notamment autour de la responsabilisation et du leadership, de l'identification des risques et des dangers, de la fixation d'objectifs mesurables, de la mise en place d'une organisation systémique, de l'utilisation d'outils garants de sécurité et de santé, de la qualification et le développement des compétences ainsi que de l'implication active et responsabilisation des salariés.

De nombreuses initiatives existent déjà au niveau national pointant dans cette direction. Mains efforts ont été entamés ces dernières années (cf. Annexe 1), voire ont été ancrés dans le cadre législatif ou réglementaire²⁷, avec l'objectif d'améliorer la prise de conscience générale quant au potentiel des outils de prévention des risques. Afin qu'une culture préventive de sécurité et de santé puisse se propager au niveau national, ces éléments clefs devront s'infiltrer à tous les niveaux. Le gouvernement, les employeurs et les employés devront s'engager activement pour garantir un environnement de travail sûr à travers un système de droits, de responsabilités et d'obligations. Il s'agit ici d'un acte collectif qui doit être porté par tous les acteurs concernés du terrain, sans lequel il sera difficile de libérer les ressources nécessaires pour diminuer de manière significative les accidents du travail.

²⁶ <http://visionzero.lu/>

²⁷ P. ex. En ce qui concerne le rôle du travailleur désigné, le règlement grand-ducal du 9 juin 2006 exige que chaque entreprise luxembourgeoise doit avoir un travailleur désigné qui a suivi la formation relative auprès d'un organisme de formation.

L'évolution des accidents dans la sidérurgie & bonnes pratiques

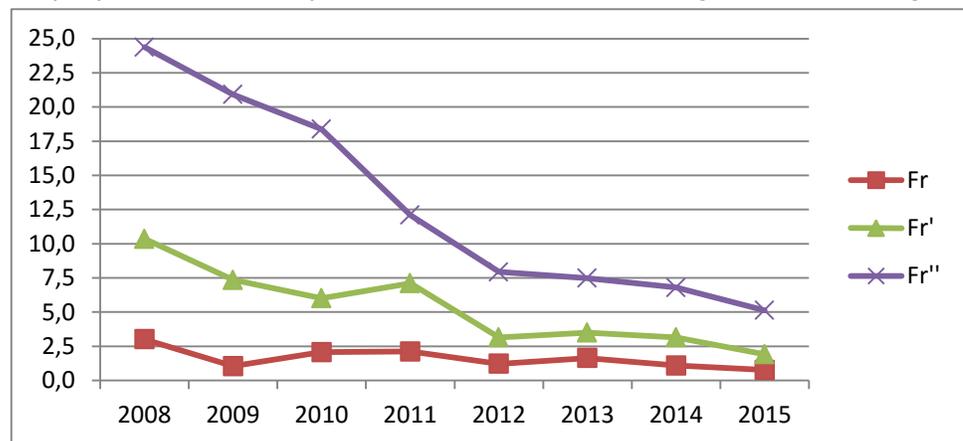
Se doter d'un bon programme de SST est une condition indispensable pour éviter des désagréments associés à des conditions de travail dangereuses. Le cas de la sidérurgie démontre une évolution baissière du taux de fréquence des accidents de travail sur la période de 2008 et 2015 qui, sans doute, n'aurait pas pu être réalisée sans l'implémentation d'une série de mesures préventives. Les graphiques 1 et 2 reflètent l'évolution des accidents au Luxembourg ainsi qu'au niveau mondial en faisant la distinction entre trois types de taux de fréquence, à savoir :

(Fr) : le taux de fréquence des accidents²⁸avec arrêt²⁹

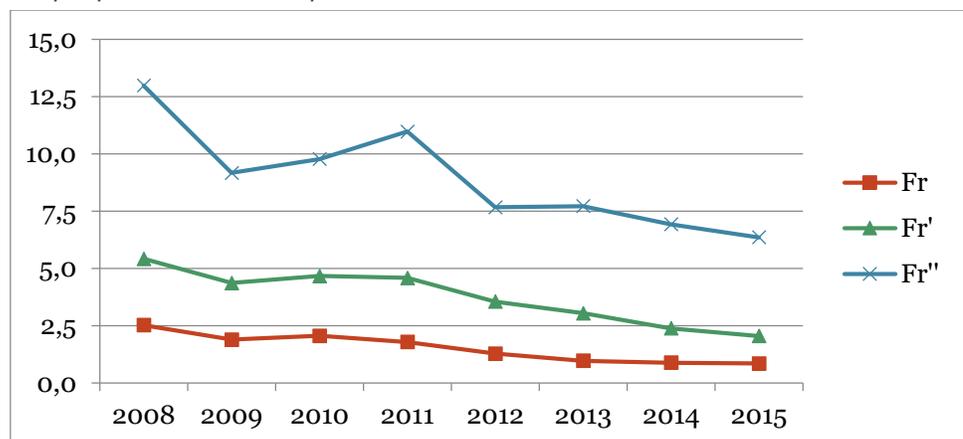
(Fr') : les accidents avec arrêt ainsi que les accidents avec réadaptation du poste³⁰

(Fr'') : Fr' plus les accidents avec intervention médicale.³¹

Graphique 1: Taux de fréquence des accidents³²en sidérurgie au Luxembourg



Graphique 2: Taux de fréquence au niveau mondial



²⁸ Accidents comprenant les intérimaires mais pas les accidents de trajet.

²⁹ Arrêt de travail à partir d'un jour (le jour de l'accident n'est pas inclus).

³⁰ Poste adapté aux capacités physiques du blessé.

³¹ Intervention médicale sur place/ en interne à condition que ce soit plus qu'un premier soin.

³² Le taux de fréquence est calculé de la manière suivante: nombre d'accidents*1.000.000/heures travaillées.

Les bonnes pratiques suivantes sont des mesures de prévention qui ont été mises en œuvre sur divers sites de production au niveau mondial. Elles ont été choisies de manière à ce qu'elles soient également transposables dans d'autres secteurs « accidentogènes ». Le focus repose notamment sur les types d'accidents suivants : les travaux en hauteur, les travaux avec des objets en mouvement, ainsi que la manutention d'outils motorisés et non-motorisés.

Les travaux en hauteur

Minimiser le travail en hauteur : La meilleure solution pour éviter les chutes est de rester au sol dans toute la mesure du possible. Pour certaines installations en hauteur faisant objet d'une maintenance et inspection régulière, il est possible d'investir dans des mesures permettant de ramener au sol la pièce à examiner. Dans le cas de la sidérurgie, un système a été développé pour faire descendre les rideaux de sécurité attachés à une hauteur de 10 mètres. De cette manière, les travailleurs peuvent effectuer les inspections au niveau du sol.

Améliorer l'accès: les échelles verticales peuvent cacher un risque d'accident élevé lorsque des systèmes de sécurité adéquats font défaut. Dans ce cas, les responsables de sécurité ont été demandés d'analyser la possibilité de remplacer les échelles verticales par des escaliers pour minimiser les risques de chute libre. Evidemment, pour des lieux de travail où le remplacement par des escaliers n'est pas une alternative viable, il faut prévoir un système vertical permanent antichute pour les structures d'accès fréquent.

Mettre à disposition un système d'ancrage : il y a trois éléments essentiels à respecter lors des travaux en hauteur : un harnais pour la préhension du corps, une liaison antichute et un système d'ancrage. Notamment en ce qui concerne le dernier point, il faut que le travailleur puisse clairement identifier (*sous forme de plaquettes*) les points d'ancrage certifiés permettant ainsi de donner à la personne la certitude de pouvoir réaliser sa tâche en toute sécurité.

Travaux avec des objets en mouvement

Grues et appareils de levage : il est essentiel d'élaborer un plan pour le levage d'objet afin d'identifier toute source de risque potentielle avant de commencer les opérations de levage. Une grande partie des accidents ont lieu lors des opérations de guidage et d'arrimage de l'objet en mouvement. Une méthode pour éviter des accidents lors de ce moment critique est d'utiliser des outils permettant de garder une distance de sécurité de l'objet en mouvement. Il faut aussi clairement indiquer les objets qu'on ne peut pas transporter dans des circonstances normales afin d'enrayer toute sorte de mauvaise manutention. Pour chaque levage, il faut s'assurer que les personnes se trouvent à une distance de la charge, qui est au minimum égal à la hauteur à laquelle se trouve la charge. En outre tous les outils de levage doivent être inspectés régulièrement et être mis hors service si défectueux ou en état inadéquat.

Les véhicules en mouvement : De nombreux trajets sont effectués chaque jour sur les sites industriels et les chantiers où des véhicules et des personnes se croisent régulièrement. Le défaut de marquer une distance de sécurité suffisante peut avoir des conséquences tragiques. Plusieurs possibilités existent pour rendre cette interaction plus sûre. La « séparation par l'espace », c'est-à-dire qu'il y a des espaces clairement démarqués afin de sécuriser les personnes lors du déplacement d'un véhicule. La « séparation par le temps », c'est-à-dire que certaines zones sont accessibles aux véhicules et aux piétons à des moments différents. Ou encore la « séparation par la procédure » qui signifie que des indications sont données sur le contrôle des interactions en se référant à des procédures écrites (p.ex. un plan de circulation pour les chariots élévateurs).

Manutention des outils motorisés et non-motorisés

Couper en toute sécurité : les blessures aux doigts et aux mains peuvent produire des accidents résultant en une incapacité de travail. L'utilisation de gants (EPI)³³ et d'outils de coupe plus sûrs (p.ex. en remplaçant des cutters par des couteaux à lame rétractable pour ouvrir des boîtes) peut aider à diminuer ce genre d'accidents.

Utilisation prudente des outils électriques : il est essentiel de maintenir en bon état et de réparer tous les outils et les équipements fournis aux travailleurs. Les travailleurs de leur côté doivent utiliser les outils et l'équipement de façon appropriée et doivent signaler toute défektivité. Tout outil usé ou endommagé doit être clairement étiqueté. La mauvaise utilisation des outils manuels est souvent la cause principale des blessures lors de la manipulation de l'outil et souvent on part de l'hypothèse que les travailleurs savent se servir des outils les plus communs.

Les pratiques décrites ci-dessus ne sont pas les seules solutions aptes à rendre le lieu de travail plus sûr. Chaque entreprise doit prendre la responsabilité à concevoir des idées pour minimiser leurs sources d'expositions aux accidents spécifiques.

³³ Équipements de Protection Individuelle.

Best practice en matière de gestion des risques et des dangers

La présente bonne pratique met en avant un projet de rénovation d'un site industriel. Le projet coûtait environ 28 Millions US\$ et les travaux de rénovation se déroulaient 24h par jour et 7 jours par semaine sur un site où la gestion des risques dans des conditions pareilles peuvent poser un défi non négligeable. Deux tours d'une hauteur de 100 mètres (18 étages) et de 70 mètres (12 étages) se trouvaient sur le site et étaient l'objet principal de la rénovation.

L'objectif était de réaliser la rénovation des deux tours dans les meilleurs délais afin de pouvoir reprendre les activités de production au plus vite et, le plus important, de le réaliser avec un taux zéro de blessures résultant en une incapacité de travail. Avant de commencer les travaux, une série d'objectifs primordiaux ont été développés pour guider les travaux de rénovation :

- Zéro accidents fatals
- Zéro blessures résultant en une incapacité de travail
- Tests aléatoires de dépistage de la consommation d'alcool et de drogues
- Responsabilisation de chaque acteur en gestion de sécurité
- Entretenir de bonnes relations de travail entre les responsables de sécurité et les ouvriers

Un gestionnaire de sécurité a été défini pour surveiller le respect des instructions de sécurité tout au long de la procédure de rénovation. Il s'agissait d'une personne qui connaissait parfaitement les aléas du site industriel et qui a été formée aux spécificités de chaque source potentielle de danger et qui apportait une certaine expérience en matière de gestion des diverses entreprises contractantes sur le site.

Ce dernier s'est fait entourer par une équipe à laquelle incombait la responsabilité de vérifier quotidiennement si les normes de sécurité et de santé ont été respectées par les ouvriers. Leur rôle et responsabilité ont été communiqués à tous les ouvriers et ils ont reçu le mandat d'appliquer une approche de tolérance zéro en cas de non-respect des procédures internes de l'entreprise et des standards de prévention des accidents mortels, ou encore en cas d'abus d'alcool et des drogues. Le rôle et la responsabilité de l'équipe consistaient également à faire un audit de l'équipement et des outils, des permis ou encore de la conformité des équipements de protections individuels. De même, il s'agissait de garantir une communication claire et nette tout au long de la hiérarchie en organisant des réunions de feedback quotidiennes sur la sécurité ; de conseiller les entreprises contractantes sur les risques ; d'arrêter une tâche quand la sécurité n'est pas garantie ; d'émettre des convocations en cas de non-respect des normes de sécurité ; de vérifier si des analyses d'impact sur la santé ont été réalisées en amont de chaque nouvelle tâche ; d'effectuer des tests d'alcool et d'autres drogues ou encore d'influencer positivement le moral des employés travaillant sur le site.

Au final, ce focus particulier sur la prévention et le renforcement de pouvoir des responsables de sécurité a permis de réaliser des résultats positifs et encourageants. Au total, 2.000 personnes en moyenne ont travaillé chaque jour en alternance sur le site, et les travaux de rénovation ont pu être clôturés après 76 jours (plus vite que d'autres chantiers similaires) sans avoir eu un seul accident résultant en une incapacité de travail.

CONCLUSION

Ces dernières années l'évolution des accidents professionnels a affiché une tendance stagnante qui a appelé les acteurs concernés à s'engager à faire converger le nombre d'accidents professionnels ayant des conséquences graves voire fatales vers zéro. La situation au Luxembourg montre qu'un certain nombre de secteurs sont particulièrement touchés par les accidents professionnels, notamment ceux qui affichent une exposition élevée aux sources de risques et de dangers. La responsabilité revient à chaque secteur, voire entreprise, d'établir des plans d'actions permettant de clairement identifier les risques majeurs et les principaux acteurs concernés par les accidents professionnels afin de pouvoir prendre les mesures et actions nécessaires pour assurer un environnement de travail plus sûr.

Dans ce contexte, il est essentiel de véhiculer le message que les mesures de SST sont rentables, non seulement d'un point de vue humain, mais aussi d'un point de vue économique et social. Un programme SST adapté aux besoins des entreprises peut engendrer un retour potentiel positif pour chaque euro investi dans la prévention. Ceci devrait encourager les divers acteurs concernés à réorienter leur vue générale et les inciter à considérer davantage les mesures de prévention comme un investissement lucratif, et non comme une charge financière. Les analyses coût-avantage des mesures préventives devraient aider à la gestion et à la prise de décision dans ce domaine, permettant ainsi de découvrir la vraie ampleur des coûts liés aux accidents professionnels qui doit être portée par l'ensemble de la société.

Pour garantir la diffusion et le succès d'un programme SST, il est essentiel que le top management fasse preuve de leadership et d'exemplarité en matière de sécurité et santé au travail. Ceci peut se matérialiser en montrant sa présence sur le terrain, en fixant clairement les responsabilités ou en organisant des échanges réguliers avec les diverses parties prenantes afin de renforcer la prise de conscience de l'importance des mesures de sécurité et santé.

L'objectif est que toutes les parties prenantes (ensemble de l'échelle hiérarchique, fournisseurs, contractants etc...) intègrent *in fine* le fait que la sécurité est une priorité absolue, avant tout pour leur propre bien, et fait partie intégrante des valeurs fondamentales de l'entreprise. Les salariés, entre autres, qui sont régulièrement exposés à diverses sources de risques doivent intérioriser les valeurs et les lignes directrices diffusées par l'entreprise en matière de sécurité et santé : « chacun doit être poussé à mesurer les conséquences de ses actions, mais également rester vigilant sur celles des collègues, dans un esprit de vigilance partagée »³⁴. En développant des actions et pratiques de responsabilisation parmi les travailleurs, ils seront davantage incités à prendre du recul et à agir en toute sécurité dans leurs gestes routiniers. Et une telle approche pourrait également faire surgir des solutions en interne pour mieux gérer les sources potentielles de risques et de dangers.

Au-delà des actions au niveau de l'entreprise, il faut également veiller à coordonner les actions et renforcer les synergies pour faciliter l'échange de bonnes pratiques. Il existe déjà de nombreuses initiatives au niveau national sur lesquelles les divers acteurs

³⁴ Source: <http://corporate.arcelormittal.com/~media/Files/A/ArcelorMittal/sdr-2015/LUXEMBOURG-2014-FR.pdf>

peuvent capitaliser pour améliorer la conscience générale par rapport aux mesures préventives.

La Suède a lancé, avec succès, une campagne « Vision Zéro » dans les années 90. Cet exemple fructueux a toutefois aussi montré qu'il s'agit d'un processus de longue haleine et qu'il faut définir des valeurs et des règles communes auxquelles tous les acteurs – employeurs, employés et instances publiques – doivent adhérer et qui doivent être véhiculées. C'est au tour du Luxembourg, maintenant, d'aller de l'avant, de mettre en œuvre les résolutions de la Charte et de capitaliser sur l'existant pour ainsi servir d'exemple de réussite à d'autres pays en matière de sécurité et de santé au travail.

GLOSSAIRE

Accident du travail: accident professionnel qui est défini comme celui qui est survenu à un assuré de l'AAA par le fait du travail ou à l'occasion de son travail.

Accident de trajet: accident survenu sur le trajet aller-retour entre le lieu de travail et sa résidence ou tout autre lieu où l'assuré se rend de façon habituelle.

Maladie professionnelle: maladie ayant leur cause déterminante dans une activité professionnelle. Les pathologies sont classées en fonction de différentes catégories, à savoir : les agents chimiques, les agents physiques, les maladies infectieuses ou parasitaires ainsi que les maladies tropicales.

AAA : Association d'assurance accident.

IPP: IPP (incapacité de travail permanente partielle) est un pourcentage exprimant l'importance des lésions qui subsisteront définitivement et qui diminuent la capacité physique d'une personne qui a subi un accident. Ce taux permet de calculer les indemnités auxquelles la personne a droit en cas d'incapacité de travail permanente partielle.

ISSA : International Social Security Association.

ITT: Les jours ITT (Incapacité totale de travail) désigne la durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable pour se rendre au travail.

SST : La sécurité et la santé au travail.

Taux de fréquence : Le taux de fréquence de l'AAA représente le nombre d'accidents reconnus par 100 travailleurs-unité.

Travailleur-unité : Le total des heures de travail déclarées divisé par 2080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an). Le total des heures déclarées est obtenu suite aux déclarations exactes des heures de travail faites par les employeurs pour leurs salariés d'une part et le nombre de mois d'affiliation des indépendants d'autre part. Un temps de travail annuel de 2080 heures est supposé pour chaque indépendant.

ANNEXE 1

Initiatives existantes en matière de prévention d'accidents du travail

Au cours des dernières années, une série d'acteurs nationaux se sont engagés activement pour réduire significativement les accidents du travail proprement dits voire les accidents de trajet. De nombreux projets et plans d'action ont été ainsi mis en place afin de sensibiliser et d'encourager un maximum d'acteurs à prendre des mesures de prévention pour mieux maîtriser les risques et les dangers liés aux accidents du travail. Il faut toutefois souligner qu'il ne s'agit pas ci-dessous d'une liste exhaustive des initiatives au niveau national.

L'Association d'assurance accident (AAA) est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Longtemps, la mission du service de prévention de l'AAA s'est limitée à la surveillance du respect de la réglementation en matière de sécurité et santé au travail. Suite à la réforme de 2010³⁵, le service de « prévention³⁶ » s'est focalisé davantage sur les missions de sensibilisation et de formation des salariés et employeurs, notamment en renforçant le conseil individualisé auprès des entreprises. A cette fin, l'AAA propose une vaste documentation sur la sécurité, la santé et le bien-être sur le lieu de travail et soutient diverses formations spécialisées. Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'AAA offre un outil de calcul pour les entreprises souhaitant évaluer les coûts engendrés par les accidents du travail et/ou de trajet au cours d'une année.³⁷ En outre, l'AAA décerne un « Prix de prévention » pour valoriser des mesures ou des produits particulièrement innovants dans le domaine de l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

Le Forum de la sécurité & de la santé au travail est organisé annuellement dans le cadre de la journée mondiale de la sécurité et santé au travail. Cet événement est le fruit d'une collaboration entre l'AAA, l'UEL³⁸ et ArcelorMittal et offre aux participants une plateforme unique aux entreprises souhaitant partager leurs expériences, les bonnes pratiques ou encore les dernières nouveautés en matière de prévention des accidents du travail.

L'Institut de formation sectoriel du bâtiment (IFSB) a mis en place une série d'outils dont le principal est la formation à la sécurité dans le domaine de la construction et de l'industrie. Toutes les formations sont axées sur la pratique avec une partie théorique avec un accent important sur la sensibilisation des salariés pour qu'ils prennent conscience que les mesures de sécurité sont indispensables pour leur santé et leur vie. En outre, l'institut a développé une application numérique à caractère pédagogique pour sensibiliser aux nouveaux pictogrammes mis en place à l'échelle européenne. Elle fait également la veille de nouveaux équipements pour les chantiers qui permettent de faire évoluer la sécurité et la santé sur les chantiers et les promeuvent au sein des entreprises. D'ailleurs, le projet *Skiprisk* lancé en 2009, a pour objectif de mettre à disposition de formateurs spécialisés en santé et sécurité pour initier des programmes SST. 125 entreprises ont participé depuis 2009.

L'Inspection du travail et des mines (ITM) est un acteur auquel incombe la responsabilité de conseiller et de soutenir les entreprises et les salariés dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales en matière de sécurité et de santé au travail. L'entité s'engage également au-delà de la seule question du contrôle. Le développement d'une culture de prévention et de coopération en matière d'accidents du travail figure parmi leurs objectifs stratégiques. Dans ce cadre, l'ITM développe un ensemble de mesures préventives pour atténuer et diminuer les sources potentielles de risque sur le lieu de travail avec le but de pouvoir contribuer au développement du bien-être du salarié au travail.

³⁵ La loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident. Mémorial A – N°81 p.1490.

³⁶ Pour plus d'informations: <http://www.aaa.lu/prevention/>.

³⁷ Pour de plus amples informations: <http://www.aaa.lu/prevention/outils/couts-des-accidents-et-marge-beneficiaire/>

³⁸ Union des Entreprises Luxembourgeoises.

La Chambre des Métiers (CDM) s'engage également à donner des conseils en matière de prévention des risques sur le lieu de travail. La CDM relève notamment le rôle du travailleur désigné qui agit en tant qu'assistant en matière de prévention des risques professionnels et auquel incombe notamment la responsabilité de mettre en place une organisation sécuritaire. Le travailleur désigné peut se voir attribuer plusieurs responsabilités telles que la sensibilisation quant aux risques professionnels, la mise en place d'une stratégie de sécurité et de santé au sein de l'entreprise voire d'entretenir des relations avec les instances publiques et les autres autorités de contrôle en matière de sécurité et de santé au travail.

Les Labels : l'AAA a créé un label de qualité en matière de sécurité et de santé au travail, dénommé «Sécher & Gesond mat System³⁹» ayant pour objectif d'encourager les efforts particuliers des employeurs en matière de prévention des risques. Dans le même esprit, l'institut national pour le développement durable et la responsabilité des entreprises (INDR), propose le label « Entreprise Socialement Responsable – ESR⁴⁰ » qui est un outil offrant aux entreprises de formaliser leurs efforts en matière de RSE, dont l'amélioration de la sécurité et la santé au travail est considérée comme un pilier indispensable.

Trajet, Sécurisons-le : au vu de la part croissante d'accidents de trajet et de mission, un ensemble d'acteurs nationaux se sont engagés dans la prévention des accidents de la route et ont lancé en 2004 puis en 2012, une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'adresse des entreprises avec pour objectif de diminuer le nombre d'accidents de trajet et de mission. Le succès de telles campagnes dépend non seulement de la collaboration des entreprises, mais également de celle des salariés, premiers concernés par cette problématique, afin de développer une meilleure prise de conscience des risques liés à l'acte de conduire.

39 <http://www.label-sqs.lu/index.php?lang=fr>

40 <http://www.indr.lu/LABEL-ESR/Objectifs-principes>

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des accidents professionnels par secteur (2011):

	Code NACE	Taux de fréquence des accidents reconnus pour 100 travailleurs unités (total)	Taux de fréquence des accidents graves pour 100 travailleurs unités (total)	Nombre de jours de travail perdus par travailleur unité
Culture et production animale, chasse et services annexes	01	9,13	0,16	1,38
Sylviculture, exploitation forestière	02	15,92	0,35	4,31
Autres industries extractives	08	10,75	0,00	2,20
Industries alimentaires	10	9,93	0,05	1,63
Fabrication de boissons	11	7,11	0,00	0,98
Fabrication de produits à base de tabac	12	4,96	0,00	0,24
Fabrication de textiles	13	4,29	0,07	0,57
Industrie de l'habillement	14	0,00	0,00	0,00
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	16	8,52	0,17	1,63
Industrie du papier et du carton	17	2,45	0,25	0,62
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	18	3,84	0,00	0,34
Industrie chimique	20	7,57	0,00	2,19
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	22	7,28	0,09	1,29
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23	7,27	0,17	2,24
Métallurgie	24	4,33	0,16	0,93
Fabr. de produits métalliques	25	12,56	0,18	2,52
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	4,11	0,00	0,61
Fabrication d'équipements électriques	27	7,02	0,14	1,30
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	28	6,65	0,06	0,81
Industrie automobile	29	10,05	0,44	1,42
Fabrication d'autres matériels de transport	30	0,00	0,00	0,00
Fabrication de meubles	31	11,55	0,00	2,39
Autres industries manufacturières	32	4,76	0,00	0,45
Réparation et installation de machines et d'équipements	33	5,42	0,00	0,61
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35	3,20	0,00	0,57
Captage, traitement et distribution d'eau	36	4,76	0,00	0,00
Collecte et traitement des eaux usées	37	6,56	0,00	0,40
Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	38	9,76	0,18	2,25
Dépollution et autres services de gestion des déchets	39	0,00	0,00	0,00
Construction de bâtiments	41	12,49	0,27	3,77
Génie civil	42	12,04	0,07	3,37
Trav. de construction spécialisés	43	12,06	0,18	2,80
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	45	7,19	0,11	1,20
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	46	5,75	0,08	1,17
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	47	5,41	0,02	0,99
Transports terrestres et transport par conduites	49	6,46	0,09	1,61
Transports par eau	50	4,56	0,05	1,09
Transports aériens	51	7,45	0,05	1,07

Entreposage et services auxiliaires des transports	52	5,23	0,00	1,35
Activités de poste et de courrier	53	6,94	0,17	2,02
Hébergement	55	5,87	0,10	1,28
Restauration	56	7,00	0,03	1,62
Édition	58	1,32	0,00	0,14
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	59	2,71	0,00	0,34
Programmation et diffusion	60	1,09	0,00	0,01
Télécommunications	61	4,52	0,00	0,25
Programmation, conseil et autres activités informatiques	62	1,17	0,00	0,12
Services d'information	63	1,49	0,00	0,02
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	64	1,63	0,01	0,13
Assurance	65	1,89	0,00	0,25
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	1,63	0,00	0,09
Activités immobilières	68	3,08	0,00	0,56
Activités juridiques et comptable	69	1,70	0,00	0,10
Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	70	1,28	0,00	0,17
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	71	2,22	0,02	0,17
Recherche développement scientifique	72	2,72	0,00	0,16
Publicité et études de marché	73	3,09	0,08	0,61
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	74	2,23	0,00	0,31
Activités vétérinaires	75	7,11	0,00	1,01
Activités de location et location-bail	77	3,83	0,00	0,94
Activités liées à l'emploi	78	12,35	0,22	1,17
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	79	2,93	0,00	0,70
Enquêtes et sécurité	80	5,10	0,10	1,40
Services relatifs aux bâtiments	81	10,76	0,05	2,81
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	82	3,55	0,00	0,15
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	84	4,34	0,02	0,17
Enseignement	85	3,24	0,03	0,18
Activités pour la santé humaine	86	8,33	0,02	0,49
Hébergement médico-social et social	87	8,64	0,00	0,47
Action sociale sans hébergement	88	6,66	0,05	0,60
Activités créatives, artistiques et de spectacle	90	2,36	0,00	0,12
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	91	7,04	0,00	0,60
Organisation de jeux de hasard et d'argent	92	2,89	0,00	0,08
Activités sportives, récréatives et de loisirs	93	6,33	0,00	0,58
Activités des organisations associatives	94	3,05	0,00	0,46
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	95	4,26	0,00	0,44
Autres services personnels	96	2,87	0,03	0,73
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	97	4,07	0,07	1,39
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	99	3,68	0,08	0,83
	X	1,50	0,04	0,54
Tous les secteurs		5,82	0,06	1,04

Les publications d'IDEA sont librement consultables sur son site www.fondation-idea.lu

Avis Annuel

L'avis annuel 2016 : quelques doutes subsistent.....avril 2016

Idées du mois

1. Comprendre les benchmarks de compétitivité avril 2014
2. Productivité : Clé de la réussite économique future du Luxembourg mai 2014
3. *Nation Branding* – nouveau positionnement du Grand-Duché juin 2014
4. Cession d'entreprises : un enjeu d'avenir septembre 2014
5. Résolutions culturelles novembre 2014
6. 2015 : La zone euro encore un machin, bientôt une machine ? février 2015
7. Europe 2020: Quel avenir pour la stratégie européenne ? mars 2015
8. Etats-Unis et zone euro : le lièvre et la tortue ? mai 2015
9. La « financial literacy » au Luxembourg.....juillet 2015
10. Quel que)s remède)s contre le chômage !.....octobre 2015
11. Inflation, index et productivité: un possible ménage à trois?.....février 2016
12. Une medical school au Luxembourgmars 2016

Récents « blogs »

Thank you for sharing

Et si l'on réfléchissait sérieusement à la problématique de l'orientation ?

Flashback : retour sur l'idée du mois consacrée à la financial literacy – Qu'en pensent les jeunes ?

La fin du travail approche-t-elle?

Les quatre libertés fondamentales : tout ou rien

Les défis du Luxembourg passés au crible de sa jeunesse

Turbulences sur les marchés financiers : faut-il (commencer à) avoir peur?

TEASER – Productivité, salaires, inflation : pour un débat décomplexé

Turbulences sur les marchés financiers : faut-il (commencer à) avoir peur? (2/2)

Le FMI, plus que jamais sur ses gardes – sans nul doute

Réforme fiscale : ne pas tomber dans les pièges à la com' !

Tableau de bord de l'économie

Tableau de bord n°9..... février 2016

IDEA est un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert, créé à l'initiative de la Chambre de Commerce du Luxembourg, qui souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité du débat socio-économique, d'une part, en l'alimentant par des analyses économiques rigoureusement recherchées et documentées et, d'autre part, en proposant des pistes novatrices pour relever les grands défis d'avenir du Grand-Duché.

Directeur de la publication : Marc Wagener, tél: 42 39 39 376, marc.wagener@fondation-idea.lu

Auteur principal : Jérôme Merker, tél 42 39 39-354, jerome.merker@fondation-idea.lu

www.twitter.com/FondationIDEA